



mes droits apres le deces de mon mari

Par **tahany**, le **06/05/2010** à **00:22**

bonjour, Marier avec un contrat separation des biens mon mari vient de decedee es ce que j'ai droit dans sa moitie de maison avec ses enfants (5) tous majeurs l'autre moitie a son ex femme .Mon mari a payer pendant six ans seul le credit de cette maison MERCI

Par **rosanita**, le **14/05/2010** à **20:02**

Madame,

La meilleure chose à faire est de vous renseigner gratuitement auprès de la chambre des notaires.

Et prenez rendez-vous chez votre notaire qui vous aidera.

Par ailleurs, vous pouvez demander la pension de réversion en qualité de veuve à la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse si vous avez 54 ans.

Cordialement.

Rosanita

Par **dobaimmo**, le **15/05/2010** à **09:46**

prenez contact avec un notaire différent peut être de celui de la succession.

Il va d'abord falloir que le notaire chargé de la succession de votre époux fasse les comptes entre lui même et son ex épouse, et tienne compte effectivement des sommes payées par votre époux sur le crédit, déduction faite des sommes qui seraient dûes par votre époux à son ex épouse au titre de l'occupation par contre.

Ensuite, sur la succession, vous aurez droit à une part qui sera de 1/4 de la succession en pleine propriété. (à moins que vous n'ayez fait des donations entre époux, ou à moins qu'il ait fait un testament enlevant cette possibilité)

Il y a de plus, une protection spéciale du logement familial pendant un an à compter du décès.
cordialement